

DÉCRET N° 2021 – 481 DU 22 SEPTEMBRE 2021
portant nomination de monsieur **Ouanilo Jérôme MEDEGAN FAGLA** en qualité de Directeur général de l'Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-308 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu** le décret n° 2018- 529 du 14 novembre 2018 portant approbation des statuts de l'Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information ;
- sur** proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 septembre 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

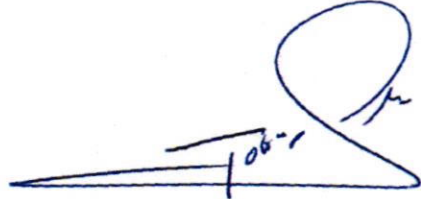
Monsieur **Ouanilo Jérôme MEDEGAN FAGLA** est nommé Directeur général de l'Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes les dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

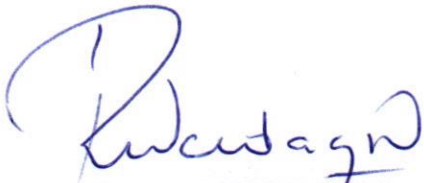
Fait à Cotonou, le 22 septembre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON. –

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Numérique
et de la Digitalisation,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MND 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ; JORB 1.